

Avis au public

En vertu de des articles 10 et 12 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public qu'une demande d'autorisation a été introduite le 25 février 2022 à l'Administration de l'Environnement par POST LUXEMBOURG, relative à la modification d'un site d'installations radioélectriques fixe à Heffingen, section C de Steinborn sur la parcelle cadastrale 274/2396.

Waldbillig, le 26 avril 2022

Pour le Collège échevinal,

La bourgmestre,



La secrétaire,

